



SALOUEL

DIMANCHE 10 JANVIER 2016

SOMME

CHAMPIONNAT DE PICARDIE UFOLEP de CYCLO-CROSS PARC DES EVENTS

" GRAND PRIX D'AMIENS METROPOLE / PRIX DE SALOUEL "



**CHAMPIONNAT DE PICARDIE UFOLEP
DE CYCLO-CROSS
DIMANCHE 10 JANVIER 2016
Parc des Events de SALOUEL**

Organisateurs : Le CC SALOUEL, Le Comité Départemental UFOLEP SOMME et le Comité Régional UFOLEP Picardie

PROGRAMME :

Le matin :

- 8h30 Accueil des coureurs et retrait des dossards
- 9h00 Reconnaissance du circuit

Départ

- 9h30 : - Jeunes Masculins 13 / 14 ans & Jeunes Féminines 13/14 ans
- Jeunes Masculins 15 / 16 ans & Jeunes Féminines 15/16 ans
- Adultes Masculins 60 ans et +

- 10h15 : - Adultes Masculins 17 / 18 / 19 ans
- Adultes Féminines 17 / 29 ans- Adultes Féminines 30 / 39 ans et
Adultes Féminines 40 ans et +

- 11h00 : - Adultes Masculins 50 / 59 ans

Appel des coureurs 10 minutes avant l'heure de départ.

RESTAURATION (Salle des Events)

Buvette – Sandwichs – Croque-Monsieur - Gaufres

L'après- midi :

- 12h00 Accueil des coureurs et retrait des dossards -
- 12h30 Reconnaissance du circuit

DEPART

13h00 : Adultes Masculins 40/49 ans

14h00 : Adultes Masculins 20/29 ans

15h00 : Adultes Masculins 30/39 ans

Appel des coureurs 10 minutes avant l'heure de départ.

CEREMONIE PROTOCOLAIRE

16H30 : Remises des récompenses Salle des Events

CATEGORIES & RÉCOMPENSES :

Seront attribués des titres dans les catégories suivantes :

Jeunes Masculins 13/14 ans & Jeunes Féminines 13/14 ans, Jeunes Masculins 15 / 16 ans & Jeunes Féminines 15/16 ans, Adultes Féminines 17/29, Adultes Féminines 30/39, Adultes Féminines 40ans & +, Adultes Masculins 17/18/19 ans, Adultes Masculins 20/29 ans, Adultes Masculins 30/39 ans, Adultes Masculins 40/49 ans, Adultes Masculins 50 /59 ans et Adultes Masculins 60 ans & +.

L'engagement à ce Championnat régional entraîne la pleine acceptation de cette circulaire et des règlements UFOLEP en vigueur.

Attention : le titre régional ne pourra être décerné si la compétition ne compte pas au moins 3 concurrents dans chaque catégorie.

Au premier de chaque catégorie : un maillot, une médaille, un bouquet et une coupe

Au deuxième : une médaille

Au troisième : une médaille

Cadeaux offerts lors de chaque cérémonie de remise des récompenses. Présence obligatoire pour recevoir son lot.

Le port du maillot du club est obligatoire sur le podium.

CATÉGORIE ANNÉE DE NAISSANCE (RÉGLEMENTATION 2016)

- Jeunes Masculins 13/14 ans : nés entre le 01/01/2002 & le 31/12/2003
- Jeunes Masculins 15/16 ans : nés entre le 01/01/2000 & le 31/12/2001
- Adultes Masculins 17/18/19 ans : nés entre le 01/01/1997 & le 31/12/1999
- Adultes Masculins 20/29 ans : nés entre le 01/01/1987 & le 31/12/1996
- Adultes Masculins 30/39 ans : nés entre le 01/01/1977 & le 31/12/1986
- Adultes Masculins 40/49 ans : nés entre le 01/01/1967 & le 31/12/1976
- Adultes Masculins 50/59 ans : nés entre le 01/01/1957 & le 31/12/1966
- Adultes Masculins 60 ans et + : nés avant le 31/12/1956

- Jeunes Féminines 13/14 ans : nées entre le 01/01/2002 & le 31/12/2003
- Jeunes Féminines 15/16 ans : nées entre le 01/01/2000 & le 31/12/2001
- Adultes Féminines 17/29 : nées entre le 01/01/1987 & le 31/12/1999
- Adultes Féminines 30/39 : nées entre le 01/01/1977 & le 31/12/1986
- Adultes Féminines 40 et + : nées avant le 31/12/1976

CATÉGORIE DURÉE :

Jeunes 13/14 ans : 20 min

Jeunes 15/16 ans : 30 min

Juniors 17/18/19 ans : 40 min

Féminines : 30 min (toutes catégories)

60ans et + : 40min

Autres catégories 50 min



REGLEMENT DE L'EPREUVE

Ce Championnat régional est ouvert aux licenciés **UFOLEP PICARDIE** uniquement. Chaque compétiteur est tenu de posséder sa licence homologuée 2015 / 2016 ainsi que son carton 2016. Ces documents seront demandés au moment de l'émargement.

Les participants au Championnat de Picardie UFOLEP de Cyclo-cross doivent impérativement avoir participé au championnat UFOLEP de leur propre département.

Les engagements sont à envoyer groupés par club, accompagnés du règlement.

L'attribution des dossards se fera dans l'ordre d'arrivée des inscriptions, en tenant compte des champions départementaux.

L'organisation est placée sous le contrôle de la Commission Technique Départementale et Régionale des activités cyclistes. Les statuts généraux de l'UFOLEP et les règlements afférents au Cyclo-cross y seront appliqués.

DÉPANNAGE :

Le changement de roues est autorisé sur l'ensemble du circuit.

Le changement de vélo sur incident mécanique constaté par un commissaire, devra se faire sur l'aire installée à cet effet près du podium.

L'échange entre compétiteur est strictement interdit.

TENUE VESTIMENTAIRE :

LE PORT DU CASQUE ATTACHÉ EST OBLIGATOIRE DÈS L'ÉCHAUFFEMENT

Durant l'épreuve, le port du casque attaché et le maillot du club sont obligatoires.

Tout coureur roulant sans ces équipements se verra mis hors course immédiatement.

MOTIFS DE DISQUALIFICATION :

- Sur décision du directeur de course et du commissaire UFOLEP.
- Pour non-respect du règlement de l'épreuve.
- Pour non-respect des règlements sportifs.
- Pour non-respect des autres concurrents, des spectateurs et des organisateurs.
- Pour non-respect du site.

CONTRÔLE MÉDICAL :

Il appartient à chaque concurrent, dès la fin de sa course, de vérifier auprès de l'organisation située près du podium s'il a été retenu ou non pour le contrôle médical, et ce qu'il ait terminé ou abandonné la course.

SECURITE ET RESPECT DE LA NATURE :

Tout concurrent s'engage à respecter l'environnement et la nature. Des poubelles seront mises en place pour cet usage.

BULLETIN D'ENGAGEMENT CLUB

CHAMPIONNAT DE PICARDIE DE CYCLO-CROSS UFOLEP

à SALOUEL (Parc des Events)
LE DIMANCHE 10 JANVIER 2016

Tarif : 5€ par participant

Les engagements se font uniquement par courrier avant le 03 JANVIER 2016

NOM DU CLUB :

Nom du responsable :

Adresse :

Port : 06 E-mail : @

Nom	Prénom	N° Licence	Date de Naissance	Catégorie d'âge

Total coureurs :

Ci-joint un chèque de € à l'ordre du CC SALOUEL

ADRESSE : PORET Dimitri
4 rue Claude Chappé
80700 PARVILLERS LE QUESNOY

L'envoi doit comporter le bulletin d'engagement dûment renseigné ainsi que le règlement correspondant.

Aucun engagement ne sera pris par mail, téléphone ou sur place.

